

Un drapeau, un bateau

Hôpital neuchâtelois: un nouveau nom, une nouvelle structure, de nouvelles habitudes à prendre, de nouvelles perspectives et de nouveaux soucis. Mais toujours le même objectif, pour le nouvel établissement hospitalier cantonal de soins physiques: offrir à la population les prestations de la meilleure qualité et au meilleur coût possibles.

Nous sommes désormais des centaines à partager ce destin, cette mission, d'équipiers d'un même bateau, au service d'un même drapeau.

Et dès le départ, les conditions de navigation sont difficiles. La tâche est fixée, inchangée. Les moyens, eux, sont fortement réduits.

Pour tenir le cap, pour vivre au mieux la situation avec ses incertitudes et ses défis, nous devons tous, ensemble et individuellement, viser l'optimum: dans l'exécution de nos tâches, dans la qualité de nos relations, dans notre vision professionnelle. D'où la nécessité permanente d'une information fiable, directe, ouverte, entre nous.

Ce bulletin interne est un des instruments que la direction de l'Hôpital y dédie, à l'intention de l'ensemble des collaborateurs. Forcément, il ne sera pas porteur que de bonnes nouvelles. Mais il parlera vrai. Au contraire, trop souvent, de la rumeur. Il exprimera ainsi toujours une valeur-clé: le respect dû à chacun.

Merci de votre compréhension, de votre engagement ...et de votre indispensable patience!

La direction générale

Priés de faire mieux avec moins!

Dures, dures, les contraintes qui pèsent sur le démarrage de notre Hôpital neuchâtelois. Elles se résument par l'obligation de faire mieux, ou en tout cas aussi bien qu'avant, avec beaucoup moins de moyens!

D'un côté les caisses-maladie, se basant sur une surcapacité du dispositif hospitalier de soins aigus dans notre canton et sur des coûts supérieurs à ceux de cantons comparables, pénalisent l'Hôpital neuchâtelois dans leur participation à la facture hospitalière. D'un autre côté, le Conseil d'Etat, aux prises avec une situation financière particulièrement difficile, a annoncé réduire l'enveloppe d'Hôpital neuchâtelois de quelque 25 millions annuels d'ici 2009. Entre baisse de recettes et pression sur les charges, il s'agit d'explorer toutes les pistes possibles de rationalisation du dispositif hospitalier neuchâtelois, sans tabou afin de remplir tout de même l'objectif de la qualité des soins dispensés à la population.

Objectif : fin septembre, le plan d'action Fin d'année, les décisions

Dans ce contexte difficile de pression financière tant de la part des caisses-maladie que de l'Etat, la direction générale de l'Hôpital neuchâtelois, en fonction depuis quelques mois, voire quelques semaines seulement, travaille à plein régime. Elle met au point en parallèle son organisation et un plan d'actions qui sera transmis à fin septembre au Conseil d'Etat.

Ce plan ne se réduit pas à la recherche d'économies mais vise avant tout une optimisation de l'offre en lien avec la taille critique atteindre pour garantir la qualité des prestations. Il sera transmis au Conseil d'Etat qui prendra position sur les options proposées. Il les soumettra alors, cas échéant, aux instances prévues par la loi, en particulier le Conseil des Hôpitaux, avant de donner la suite qui convient à leur déploiement.

Des décisions formelles sont attendues pour la fin 2006 et les modifications acceptées prendront corps dans le courant de l'année 2007. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier. Car vous êtes bien sûr, comme professionnels de la santé, directement concernés par les modifications qui pourront intervenir.

Clarifier au plus vite la situation!

Dur, dur, aussi, à titre individuel, de ne pas être fixé sur son statut. Vous êtes plusieurs dans ce cas. Merci de supporter encore – plus très longtemps – cette incertitude.

L'Hôpital neuchâtelois partagera entre tous ses sites un certain nombre de «services généraux» unifiés: ressources humaines, finances, logistique, soins, direction médicale. C'est ce qu'on appelle les départements transversaux. Leur organisation est en phase de finalisation. Cette refonte a des conséquences potentielles sur le poste, le cahier des charges ou le lieu de travail de certains d'entre nous. Tout n'est pas encore formellement décidé et c'est la raison pour laquelle chacun n'est pas encore fixé sur son avenir. La direction générale est consciente du poids que représente cette incertitude pour ses collaborateurs. Elle met tout en œuvre pour que la situation soit clarifiée au plus vite. Dans tous les cas, le règlement en cours d'élaboration en commission paritaire s'appliquera à chacune des situations personnelles. Dans le respect du rôle et des compétences de chacun, il s'agit de garantir l'efficacité du système de santé neuchâtelois. Elle seule peut assurer à la population la pérennité des soins de qualité auxquels elle aspire légitimement.

Qui décide quoi?

L'évolution de l'Hôpital neuchâtelois dépend de décisions à de multiples niveaux, il faut (se) le rappeler. La direction générale peut proposer des modifications d'organisation touchant les services et le nombre de lits. Toute modification de mission par rapport à la planification sanitaire est du ressort du Conseil d'Etat alors qu'une éventuelle fermeture de site relève d'une décision du Grand Conseil neuchâtelois. Et, bien sûr, la politique fédérale exerce sur le devenir de l'établissement une influence majeure...